



VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 JUIN 2022

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres composant le Conseil Municipal	49
Membres en exercice	49
Membres présents	42
Membres excusés et représentés	6
Membres absent non représenté.....	1



La séance est ouverte à 19h00 sous la présidence de Monsieur Sylvain BERRIOS,

Communication de Monsieur le Maire sur la journée mondiale des Troubles du Comportement Alimentaire (TCA) et sur les actions d'une association saint-maurienne, la Fondation Sandrine Castellotti, qui informe et prend en charge des adolescents présentant des Troubles du Comportement Alimentaire en collaboration avec la Ville, au sein de la Maison des Familles et de la Parentalité.

QUESTIONS ORALES

Groupe Saint-Maur Avenir

- 1 - Que prévoyez-vous pour mettre en avant les Justes de Saint-Maur ?
- 2 - Quel est l'avancement du projet immobilier "Carré Foch" ?

Groupe Saint-Maur Écologie Citoyenne

- 1 - L'organisation de colonies de vacances subventionnées par la ville pour les 4-17 ans est-elle prévue pour les prochaines vacances ?
- 2 - Suite à la requête devant le tribunal administratif de l'association de protection de la nature DEJAENAT pour l'annulation du permis de construire sur la parcelle du grand chêne, comptez-vous faire reporter le démarrage des travaux en attente de la décision judiciaire ?

1. Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal

Désigne Madame Carole DRAI, Secrétaire de séance.

Etaient présents :

M. Sylvain BERRIOS, Maire
Mme Carole DRAI, M. Pierre-Michel DELECROIX, Mme Laurence COULON, M. Germain ROESCH, M. Julien KOCHER, Mme Hélène LERAITRE, M. Cédric LAUNAY, Mme Dominique SOULIS, M. Philippe CIPRIANO, Mme Agnès CARPENTIER
Maires-Adjointes

M. Jean-Marc BRETON, Mme Pascale MOORTGAT, M. Adrien CAILLEREZ, Mme Jacqueline VISCARDI, M. Pierre GUILLARD, M. Bruno BISMUTH, Mme Nadia LECUYER, M. Gilles CHERIER, Mme Peggy D'HAHIER, M. Aurélien PREVOT, Mme Marie-Thérèse DEPICKERE, M. Frank PATTI, Mme Achraf ATALLAH, M. Marc COHEN, Mme Anne-France LAVIROTTE, M. Loïc KERMAGORET, Mme Jacqueline LAVAL, M. Bernard VERNEAU, M. Claude SOUSSY, Mme Sandra HOSSEINI, M. Pierre FERRERO, Mme Dominique BLEHAUT, M. Henri PETTENI, Mme Charlotte MARTIN, Mme Céline VERCELLONI, M. Vincent PUIG, Mme Lydia DE LISE, M.

Fabrice CAPRANI, M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR,
Conseillers municipaux

Etaient absents représentés :

Mme Yasmine CAMARA qui a donné pouvoir à M. Sylvain BERRIOS, Mme Marion COHEN-SKALLI qui a donné pouvoir à M. Julien KOCHER, Mme Florentine RAFFARD qui a donné pouvoir à M. Germain ROESCH, M. Téo FAURE qui a donné pouvoir à Mme Céline VERCELLONI, Mme Cécile BOUTON qui a donné pouvoir à M. Vincent PUIG, Mme Nadia GRONDIN qui a donné pouvoir à Mme Lydia DE LISE

Etait absent non représenté :

M. Laurent DUBOIS

Au cours de la séance :

Mme Yasmine CAMARA qui a donné pouvoir à M. Sylvain BERRIOS entre au point 3, M. Laurent DUBOIS entre au point 4, Mme Nadia GRONDIN qui a donné pouvoir à Mme Lydia DE LISE entre au point 5, Mme Florentine RAFFARD qui a donné pouvoir à M. Germain ROESCH entre au point 10, M. Philippe CIPRIANO quitte la séance au point 18, M. Philippe CIPRIANO entre au point 19, M. Gilles CHERIER quitte la séance au point 20, M. Loïc KERMAGORET quitte la séance au point 21, M. Gilles CHERIER et M. Loïc KERMAGORET entrent au point 22.

2. **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 31 Mars 2022**

Approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 31 mars 2022,

Unanimité

ADMINISTRATION GENERALE

3. **Avenant au contrat de ville et abattement TFPB**

Approuve l'avenant prorogeant le contrat de ville et l'abattement TFPB de la ville de Saint-Maur-des-Fossés jusqu'au 31 décembre 2023.

Autorise le Maire à signer l'avenant annexé à la présente délibération.

Majorité

41 Pour

7 Abstentions (Mme Céline VERCELLONI, M. Vincent PUIG, Mme Lydia DE LISE, M. Téo FAURE, Mme Cécile BOUTON, M. Fabrice CAPRANI, Mme Nadia GRONDIN)

ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE

4. **Demande d'autorisation de baignade en Marne**

Approuve le principe de la baignade en Marne,

Demande à la Préfète du Val-de-Marne la modification ou l'abrogation de l'arrêté préfectoral du 31 juillet 1970 d'interdiction de baignade en Marne dans le Val-de-Marne, afin :

-d'une part, d'autoriser (sous condition) la baignade en Marne,

-d'autre part, de se préparer à l'ouverture ultérieure de baignades pérennes.

Unanimité

URBANISME - AMENAGEMENT

5. **Dénomination de la place Leiria - Armando Lopes dans le cadre des 40 ans de jumelage entre Saint-Maur-des-Fossés et Leiria**

Décide de débaptiser le « square de Leiria »,

Confirme l'attribution du nom « Place de Leiria - Armando Lopes » à la place située, à l'arrière de l'église d'Adamville, à l'intersection des avenues du Maréchal Lyautey et Bourbaki et de la rue Ledru Rollin,

Unanimité

6. **Convention entre la Ville de Saint-Maur-des-Fossés et le Département du Val-de-Marne pour la gestion de la première partie des brèches batardables dans les murettes anti-crues de la Ville**

Approuve la convention avec le Département du Val-de-Marne relative à la gestion des brèches batardables dans les murettes anti-crues de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés,

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Unanimité

DOMAINES

7. **Autorisation donnée au Maire de signer une convention de servitude entre le Syndicat des Eaux d'Ile de France et la Ville de Saint-Maur-des-Fossés pour le passage des canalisations dans les sous-sols des voies privées villa Papillion et square Papillion**

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de servitude et tout document nécessaire associé relatif au passage des canalisations dans les sous-sols des voies privées villa Papillion et square Papillion parcelle cadastrée N 119. L'occupation est accordée à titre gratuit. La convention est conclue à compter de la signature pour la durée des ouvrages ou de tous autres ouvrages qui pourraient leur être substitués.

Unanimité

8. **Autorisation donnée au Maire de signer un bail pour la mise à disposition de locaux situés 64, avenue Raspail à Saint-Maur-des-Fossés**

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer le bail à intervenir et tous documents nécessaires associés, relatifs à la mise à disposition de locaux d'activité appartenant à ICADE PROMOTION, situés 64, avenue Raspail à Saint-Maur-des-Fossés, à titre gratuit, sans loyer, la Commune règlera directement les abonnements et consommations d'eau, d'électricité et de chauffage, à compter de sa date de signature jusqu'au 18 juillet 2022, pour accueillir le stockage des ouvrages de la librairie « la Griffes Noire » dans le cadre de l'organisation du salon du livre "Saint-Maur en Poche".

Décide que les dépenses correspondantes seront imputées au budget de la Commune sur un crédit ouvert pour l'exercice 2022.

Unanimité

9. **Autorisation donnée au Maire de signer une convention de mise à disposition de locaux dans une copropriété située 55, avenue de Bonneuil à Saint-Maur-des-Fossés**

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer le bail à intervenir et tous documents nécessaires associés, relatifs au renouvellement de la mise à disposition de la Ville, des locaux d'une superficie de 255 m² environ, un parking clos au sous-sol et en annexes : 7 parkings en surface, un jardinet de 100 m² environ, situé au rez-de-chaussée de l'immeuble en copropriété sis 55, avenue de Bonneuil à Saint-Maur-des-Fossés, appartenant au C.C.A.S., pour une redevance trimestrielle s'élevant à 8 607,83 €, compatible avec l'avis émis par la Direction Départementale des Finances Publiques du-Val-de-Marne – Division du

Domaine et les charges récupérables s'y rapportant, pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} juin 2022, pour accueillir la crèche familiale municipale et une halte-garderie.

Décide que la dépense correspondante sera imputée au budget de la Commune sur un crédit ouvert pour l'exercice 2022 et à ouvrir aux budgets suivants.

Unanimité

10. Extension du jardin pédagogique : Incorporation dans le domaine privé communal de la propriété cadastrée ER152 située avenue Saint Louis à La Varenne Saint Hilaire.

Décide d'incorporer dans le domaine privé communal, le bien présumé vacant et sans maître situé avenue Saint Louis, parcelle cadastrée ER 152 et d'une superficie d'environ 1 012 m², afin d'agrandir le Jardin pédagogique.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à établir et signer tout document nécessaire au transfert de propriété relatif à cette incorporation dans le domaine privé communal.

Dit que les dépenses correspondantes sont inscrites sur un crédit ouvert au titre de l'exercice 2022.

Unanimité

FAMILLE - JEUNESSE ET SPORTS

11. Projet d'établissement de la Maison des Étudiants

Approuve le projet d'établissement de la Maison des Étudiants ci-après annexé.

Unanimité

12. Attribution de subventions relatives aux commissions Coup de Pouce et Bourse au Permis

Approuve l'attribution de subventions pour un montant de 10 150 euros pour les projets figurant ci-après :

Jade FORT – Coup de Pouce 1 000 €

Étudiante en Master Management à EMLYON Business School.

Réalisation d'une série documentaire de 4 épisodes sur le quotidien et le combat des femmes indigènes au sein de leur communauté en Amazonie.

Participation financière pour les frais liés au tournage de septembre à novembre 2022, et au montage de janvier à février 2023.

Laëtitia ZAOU – Coup de Pouce 1 000 €

Étudiante en 2^{ème} année de licence Sciences des Organisations à Paris Dauphine.

Acceptée à l'Université de Montréal au Québec pour un double diplôme Dauphine - UQAM en gestion.

Du 1^{er} septembre 2022 à la fin mai 2023.

Participation financière pour les frais liés aux billets d'avion et vie courante.

Léane SOURDEAU – Coup de Pouce 1 000 €

Étudiante à la Neodance School de Paris.

Formation professionnelle aux États-Unis dans 2 écoles de danse :

La Broadway Dance Center à New-York du 11 juillet au 11 septembre 2022

La Millenium Dance Complex à Los Angeles du 11 septembre au 11 octobre 2022.

Participation financière pour les frais liés aux billets d'avion et à une école de danse.

Cindy KAMAGAM – Coup de Pouce **1 000 €**

Élève de 3^{ème} au collège Rabelais de la Ville de Saint-Maur.

À la sortie du collège, réalisation de la formation le Dual Diploma de l'Académie International Studies afin d'obtenir un double diplôme : le baccalauréat français et le High School Diploma Américain en 3 ans.

Participation financière liée aux frais d'inscription à la formation.

Camille HUJSA – Coup de Pouce **800 €**

Etudiante en master 1 en Management et Commerce International

Réalisation d'un échange universitaire à Sao Paulo au Brésil afin de valider son diplôme de Master 2 en Management et Commerce International parcours Amérique latine, suivi d'un stage de fin d'études de 6 mois.

5 mois à partir du mois d'août 2022.

Participation financière liée à la prise en charge des billets d'avion.

Frédéric DE WATTEVILLE – Coup de Pouce **350 €**

Etudiant en ingénierie à l'ISEP (Institut Supérieur d'Electronique de Paris)

Réalisation d'une web série de 4 épisodes.

Besoin d'investir dans du matériel de location, achat de maquillage et à l'organisation du tournage (nourriture, transport...)

Participation financière liée aux divers achats.

Habib MINKADA – Bourse au permis (sur dossier)..... **1 000 €**

Lycéen en Bac Pro Accueil.

Réalisera son action citoyenne au sein de la VGA Saint-Maur section Foot et aidera le Club.

Durée : 60h.

Ibrahima DOUCOURE – Bourse au permis (sur dossier) **1 000 €**

Travaille à La Poste.

Réalisera son action citoyenne au sein de l'association Banlieue Sans Frontière en Action à Créteil.

Durée : 60h.

Maxime JACINTO – Bourse au permis (sur dossier) **1 000 €**

Lycéen.

Réalisera son action citoyenne au sein de la VGA Saint-Maur section Foot.

Durée : 60h.

Ferial BEN MANSOUR – Bourse au permis (sur dossier)..... **1 000 €**

En 3^{ème} année de droit comparé.

Réalisera son action citoyenne à l'association Voisins et Ensemble à Villeneuve St Georges (actions de solidarité et sociales).

Durée : 60h.

Mahamane TOURÉ – Bourse au permis (sur dossier) **1 000 €**

En classe passerelle à Vitry. L'année prochaine, en BTS Négociation Relation Client.

Réalisation de son action citoyenne en EHPAD à la Résidence Sévigné à Saint-Maur.

Durée : 60h.

Unanimité

13. **Attribution d'une Subvention affectée à l'achat d'une "tenue Compétitions" à l'Amicale Boules Gambetta**

Attribue, au titre de l'année 2022, une subvention à l'association sportive « Amicale Boule

Gambetta » pour un montant de 1 269 €.

Demande à cette association de porter sur leurs différents documents (papier à en tête, carte d'adhérent, etc...) la mention : « Association subventionnée par la Ville de Saint-Maur-des-Fossés ».

Unanimité

ANIMATIONS

14. Animation en bords de Marne - Autorisation donnée au Maire de solliciter les subventions auprès des organismes concernés

Autorise Monsieur le Maire de Saint-Maur-des-Fossés, à solliciter des subventions auprès de la Métropole du Grand Paris dans le cadre des animations estivales au bord de l'eau,

Dit que la subvention sera intégrée au budget de la ville

Unanimité

AFFAIRES SOCIALES

15. Présentation du rapport de la Commission Communale d'Accessibilité 2021

Prend acte de la présentation du rapport de la Commission Communale d'Accessibilité 2021

Dont acte

16. Soutien de la Ville à l'association "Le Village des Enfants Extra-Ordinaires" à destination d'enfants présentant un handicap

Approuve l'attribution, au titre de l'année 2022, d'une subvention exceptionnelle à l'association « Le Village des Enfants Extra-Ordinaires », d'un montant de 40 000€ afin de soutenir l'ouverture d'une structure innovante à destination d'enfants présentant un handicap sévère.

Demande à cette association de porter sur ses différents documents (papier à entête, carte d'adhérent, etc...) la mention : « Association subventionnée par la Ville de Saint-Maur-des-Fossés »,

Dit que les associations dont la subvention municipale annuelle dépasse 23 000€ devront signer une convention d'objectifs et de moyens définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention allouée, et cela préalablement au versement des fonds.

Unanimité

AFFAIRES CULTURELLES

17. Convention de partenariat pour l'organisation du salon Saint-Maur en poche 2022

Approuve la convention de partenariat avec la librairie La Griffe Noire pour l'organisation du salon Saint-Maur en poche, les 24, 25 et 26 juin 2022 sur la place des Marronniers.

Autorise Monsieur le Maire, ou un élu délégué, à signer ladite convention.

Unanimité

18. **Dotation du Prix de l'Essai de la Ville dans le cadre du Salon "Saint-Maur en poche" 2022**

Approuve la dotation de 500 € destinée à récompenser le lauréat du Prix de l'Essai de la Ville de Saint Maur des Fossés.

Unanimité

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

19. **Projets de convention, de règlement et de bulletin de participation avec tarif relatifs à l'organisation du Salon "Créa'Saint-Maur" 2ème édition des 26 et 27 novembre 2022**

APPROUVE le présent projet de convention (annexe 2), de règlement (annexe 3) et de bulletin de participation avec tarif (annexe 1) concernant la participation d'exposants pour cette manifestation.

DIT que les recettes seront encaissées au budget de la Ville.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.

Unanimité

20. **Rétrocession du bail commercial relatif aux locaux 85, avenue du Bac**

Autorise la rétrocession du bail commercial portant sur le local situé au rez-de-chaussée dans une copropriété de l'immeuble sis 85 avenue du Bac à La Varenne-Saint-Hilaire, au bénéfice de l'entreprise «Le Concorde» Les Délices d'Italie Di Colosimo, pour l'implantation d'une activité d'épicerie fine italienne avec un service traiteur maison, au prix de 70 000 €, auquel s'ajoute le remboursement du dépôt de garantie d'un montant équivalent à 6 mois de loyer HT-HC au profit de la Ville. Le bail cédé est consenti moyennant un loyer annuel de 18 600,00 € HT-HC qui sera signé entre le bailleur et le repreneur.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes à intervenir pour la rétrocession de ce droit au bail et tout document s'y rapportant.

Dit que la recette correspondante est inscrite sur un crédit ouvert au budget de l'exercice 2022.

Unanimité

21. **Projet de convention entre la Ville de Saint-Maur-des-Fossés et le Lycée Condorcet de Saint-Maur-des-Fossés pour la participation d'élèves aux manifestations de la ville**

Approuve le projet de convention de partenariat à conclure avec le Lycée Condorcet.

Autorise Monsieur le Maire, ou en son absence un élu délégué, à signer ladite convention.

Unanimité

22. **Avis relatif à l'autorisation aux commerces de détail d'ouvrir douze dimanches dans l'année**

Approuve le calendrier 2023 relatif aux ouvertures dominicales suivantes :

Pour les commerces de détail :

- le premier dimanche des soldes d'hiver : le 15 janvier 2023,
- le dimanche de Pâques : le 09 avril 2023,
- le dimanche de la Fête des mères : le 04 juin 2023,
- le dimanche 11 juin 2023,
- le dimanche de la Fête des pères : le 18 juin 2023,
- le premier dimanche des soldes d'été : le 02 juillet 2023,
- le dimanche après la rentrée des classes : le 03 septembre 2023,
- les dimanches pendant les fêtes de fin d'année : les 3, 10, 17, 24 et 31 décembre 2023.

Pour les concessionnaires automobiles, il est proposé pour l'année 2023 le calendrier suivant, comprenant 5 ouvertures dominicales liées à des événements commerciaux nationaux, à savoir :

- les dimanches 15 janvier, 12 mars, 11 juin, 17 septembre et 15 octobre 2023.

Autorise le Maire ou son représentant à signer le ou les arrêtés correspondants, le cas échéant.

Majorité

42 Pour

7 Contre (Mme Céline VERCELLONI, M. Vincent PUIG, Mme Lydia DE LISE, M. Téo FAURE, Mme Cécile BOUTON, M. Fabrice CAPRANI, Mme Nadia GRONDIN)

MARCHES PUBLICS

23. **Attribution de l'appel d'offres ouvert relatif aux Prestations d'impression de supports de communication divers, hors magazine municipal - Lots A, B et C**

Autorise Monsieur le Maire à signer le marché relatif aux Prestations d'impression de supports de communication divers, hors magazine municipal et toutes les pièces liées à son exécution avec les sociétés suivantes :

- Lot A : Société WESTGRAPHY domiciliée 8 rue de la Briquerie - ZI de Villejames - 44350 GUERANDE.
- Lot B : IMPRIMERIE RAS domiciliée 6 avenue des Tissonvilliers - 95400 VILLIERS LE BEL.
- Lot C :

1) IMPRIMERIE DE COMPIEGNE GROUPE DES IMPRIMERIES MORAULT domiciliée 2 avenue Berthelot - ZAC de Mercières BP 60524 - 60205 COMPIEGNE,

2) Société POINT 44 IMPRIMERIE JONNART domiciliée ZAC des Nations - 342 rue du Prof. Paul Milliez - 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE,

3) Société PERIGRAPHIC domiciliée 30 rue du Ballon - 93160 NOISY LE GRAND.

Précise que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget municipal.

Majorité

39 Pour

10 Abstentions (Mme Céline VERCELLONI, M. Vincent PUIG, Mme Lydia DE LISE, M. Téo FAURE, Mme Cécile BOUTON, M. Fabrice CAPRANI, Mme Nadia GRONDIN, M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR)

24. **Acte modificatif n°1 relatif au marché de Missions de programmiste**

Approuve le projet d'acte modificatif n°1 relatif au marché de Missions de programmiste.

Autorise Monsieur le Maire à le signer au nom de la commune.

Majorité

46 Pour

3 Abstentions (M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR)

25. **Acte modificatif n°2 au marché relatif à la fourniture d'articles en papier à usager ménager**

Approuve le projet d'acte modificatif n°2 au marché de **fourniture d'articles en papier à usage ménager** ayant pour objet d'augmenter le montant maximum de l'accord-cadre en le portant à 95 000 € hors taxes pour sa quatrième période d'exécution.

Autorise Monsieur le Maire à le signer au nom de la commune.

Majorité

46 Pour

3 Abstentions (M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR)

26. **Actes modificatifs au marché de Prestations d'exploitation des installations de chauffage des ensembles immobiliers communaux Lots 1 à 4**

Approuve les projets d'acte modificatif aux marchés de **Prestations d'exploitation des installations de chauffage des ensembles immobiliers communaux, traitement d'eau des piscines et traitement d'air et climatisation lots 1 à 4** ayant pour objet de prolonger la durée des marchés de douze mois portant la date de fin de chaque marché au 31 août 2023.

Autorise Monsieur le Maire à les signer au nom de la commune.

Majorité

46 Pour

3 Abstentions (M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR)

COMMUNICATIONS

27. **Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 5 juillet 2020 (art. L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

Donne acte de la communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 5 juillet 2020 (art. L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Dont acte

28. **Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 5 juillet 2020 (art. L2122-22 4° et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

Donne acte de la communication des décisions prises par le Maire en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 5 juillet 2020 (art. L2122-22 4° et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Dont acte

La séance est levée à 21 H 50.

